



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA TÉNARÈZE

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° DP / 2025_ 001
Du 21 novembre 2024
D'octroi d'une permission d'occupation du domaine public

Services Police Municipale
Dossier suivi par ASVP
☎ 05.62.28.48.31
✉ asvp@condom.org

Le Maire de CONDOM,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2213.1 à L 2213.6,

Vu l'article L 113-2 du Code de la Voirie Routière,

Vu l'article L 411-6 du Code de la Route,

Vu les articles R 610-5, R 644-2 et 644-2-1 du Code Pénal,

Vu l'article L 2125-1 alinéa 1 du Code de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la demande présentée le **8 novembre 2024**, par [redacted] pour l'organisation de la « Semaine Nationale de la Petite Enfance » qui se déroulera au niveau du Kiosque à Musique, situé sur les Promenades des Allées de Gaulle à Condom,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour permettre, dans de bonnes conditions, l'organisation d'une manifestation, [redacted] sont autorisés à occuper le domaine public :

Dans le Kiosque à Musique et aux abords,
situé sur les Promenades des Allées de Gaulle

Du mercredi 19 mars 2025 à 14h00 au vendredi 21 mars 2025 à 17h00

ARTICLE 2 : Toutes dispositions seront prises pour assurer la sécurité publique.

ARTICLE 3 : La signalisation sera mise à disposition par les services techniques et l'arrêté sera affiché 7 jours en amont.

ARTICLE 4 :

- Monsieur le Directeur Général des Services
 - Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Condom,
 - Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs Pompiers de Condom,
 - Monsieur le Chef de Police Municipale,
 - Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux,
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des prescriptions du présent arrêté dont ampliation est transmise au pétitionnaire.

Fait à Condom, le 21 novembre 2024

Le Maire,
Jean-François ROUSSE



Le Directeur Général des Services
Thibault DUMARTIN